

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un janvier à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le quinze janvier deux mille vingt-cinq, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Madame Valérie VÉRON, Madame Sabine ANGINARD, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Olivier CADIOT, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUDEUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Madame Christelle ESNAULT *ayant donné pouvoir à Madame Magali PETITRENAUD*, Monsieur David ÉVAIN *ayant donné pouvoir à Madame Catherine HAMON*, Monsieur Nicolas LEDUC, Madame Maud MERING *ayant donné pouvoir à Monsieur Thierry MARQUIS*, Madame Laëtitia NYS *ayant donné pouvoir à Madame Léa GUILLET*, Monsieur Jean-Charles OLIVE *ayant donné pouvoir à Monsieur Frédéric DUBOIS* et Madame Marie-Danielle RICHARD *ayant donné pouvoir à Madame Dominique RIOU*

ABSENTES : Madame Louise MOREAU et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Franck COUTY

Nombre de conseillers	
En exercice.....	33
Présents.....	24
Votants	30

DCM n°014/2025 - 8.3.1**Plan d'adressage communal - dénomination des voies
du secteur de Freigné - correction**

Rapporteur : Monsieur LÉPICIER

Dans le cadre de la mise en place du plan d'adressage communal, les élus se sont prononcés sur la consolidation de la dénomination des voies pour l'ensemble du territoire de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE par délibération numéro 187/2023 en date du 19 septembre 2023.

Un administré souhaitant établir des démarches administratives sur le site de l'Agence Nationale des titres Sécurisés (ANTS) a fait part d'une incohérence entre ledit site et le certificat administratif qui lui a été remis lors de la distribution des numéros de voirie. En effet, une erreur a été commise sur le nom d'une des voies créées du secteur de Freigné.

Le nom historique de la voie communale dénommée « chemin de la Guilmenchère », conforme au cadastre, a été orthographié sur le référentiel de la Base Adresse Locale (BAL) « chemin de la Guilmanchère ».

Sur l'arrêté municipal numéro P2024_240 portant attribution des numéros de voirie pour les parcelles situées « chemin de la Guilmenchère », le nom de cette voie a, quant à lui, bien été orthographié, comme historiquement, à savoir « chemin de la Guilmenchère ».

En conformité avec le cadastre et la dénomination historique de la voie, il y aurait lieu de corriger la dénomination de la voie « chemin de la Guilmanchère » par « chemin de la Guilmenchère ». À cet effet, le référentiel de la BAL serait mis à jour.

Vu la délibération numéro 187/2023 en date du 19 septembre 2023 portant consolidation de la dénomination des voies de l'ensemble du territoire de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **CORRIGE** la dénomination de la voie « chemin de la Guilmanchère » par « chemin de la Guilmenchère » ;
- **ADOpte** la dénomination modifiée de la voie précitée pour le secteur de Freigné telle que proposée, en conformité avec le nom historique et le cadastre ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente décision.

Délibération publiée le 03 février 2025

**Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU**

**Le secrétaire de séance,
Franck COUTY**



Envoyé en préfecture le 03/02/2025
Reçu en préfecture le 03/02/2025
ID : 044-200078079-20250121-DCM_014_2025-DE